

Une vente pour taxes se tiendra à Magog le 5 novembre prochain

Magog, le 22 septembre 2026 – Lors de la séance du conseil municipal du lundi 21 septembre, les élus de la Ville de Magog ont adopté une résolution autorisant la tenue d’une vente de certains immeubles pour lesquels des taxes municipales et scolaires sont impayées. Cette procédure se déroulera sous forme d’enchère publique le jeudi 5 novembre 2026, à 10 h, à la salle du conseil de l’hôtel de ville. Les informations concernant les modalités de la vente et les propriétés visées sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Magog à ville.magog.qc.ca/vente-taxes.

Lorsqu’un compte demeure impayé malgré les avis et les démarches de recouvrement effectués, la *Loi sur les cités et villes* permet aux municipalités de récupérer les sommes qui leur sont dues en organisant une vente pour non-paiement des taxes. Il s’agit d’une démarche de dernier recours qui n’a pas été utilisée par la Ville de Magog depuis plusieurs années. Dans un souci de saine gestion des finances publiques, la Ville prévoit désormais tenir cet exercice annuellement. En date du 21 septembre 2026, les propriétés susceptibles d’être visées par cette vente représentaient une valeur totale d’environ 1,57 M\$ en taxes impayées.

La liste des propriétés susceptibles d’être vendues demeure sujette à changement jusqu’à la tenue de l’enchère le jeudi 5 novembre. Les propriétaires peuvent régulariser leur situation en acquittant les sommes dues avant la date prévue.

Une vente pour taxes ouverte au public

La vente pour non-paiement de taxes se déroulera sous forme d’enchère publique. Toute personne intéressée pourra y participer. Celles et ceux qui souhaitent prendre part à la vente sont invités à effectuer les vérifications préalables concernant les immeubles visés avant l’enchère.

Plus d’information: ville.magog.qc.ca/vente-taxes.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications et des technologies de l’information
Ville de Magog
819 843-3333, poste 444

